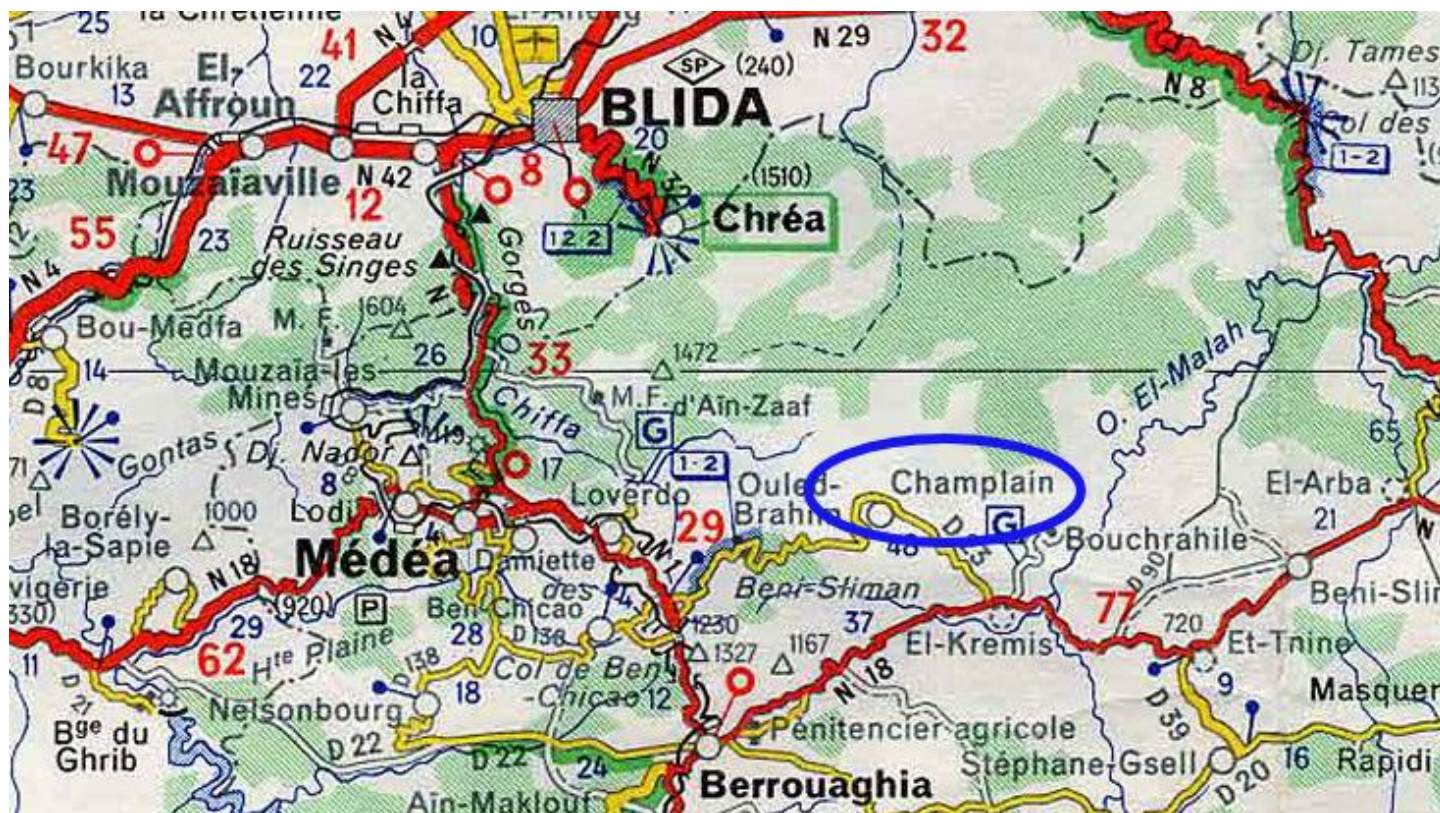


« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

**1/ Le village de CHAMPLAIN devenu EL OMARIA à l'indépendance**

Culminant à 780 mètres d'altitude, cette localité est située à 50 Km à l'Est de MEDEA.



MEDEA serait l'ancienne station romaine de MEDIX ou AD MEDIAS, ainsi appelée parce qu'elle était à égale distance de TIRINADI (BERROUAGHIA) et de SUFNSAR (Amoura)

MEDEA, petite ville située à 88 Km au Sud d'Alger, sur les Hauts Plateaux qui ferment la vallée de la MITIDJA, était la capitale du TITTERI ; un bey, adjoint du Dey d'Alger, y résidait. À l'arrivée des Français en 1830, le Bey de MEDEA était le frère de l'Emir ABD-EL-KADER. En 1837, après le traité de la TAFNA, l'Emir en fit une de ses capitales.

**Présence française 1830 - 1962**

Les territoires à peupler en Algérie, grille d'exploitation du document : « *La colonisation en Algérie* », 1904 : CHAMPLAIN Nature des lots : 35 concessions de 35 hectares avec culture : Céréalières, maraichères, arbres fruitiers et toutes autres essences et élevage : Boeufs, moutons et chèvres.

Avant de développer le thème sur le village de CHAMPLAIN je vous propose l'étude, relevée sur le site : [http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/20\\_titteri\\_ben\\_chicao.htm](http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/20_titteri_ben_chicao.htm)

Qui paraît très intéressante pour la compréhension de la colonisation d'alors :

**Sous la 3<sup>ème</sup> république avant 1914 :**

Ce fut la période la plus favorable à la création des villages de Colonisation : Une quinzaine pour le seul TITTERI et plus de 300 pour toute l'Algérie. Cette brutale accélération succéda au net ralentissement impérial de 1851 à 1864 ; puis à un arrêt volontaire à partir de 1864.

**Pourquoi un tel changement ?**

D'abord la mise à l'écart progressive des officiers des bureaux arabes qui avaient le souci de protéger les indigènes contre d'éventuels abus et spoliations. Ils ont été remplacés par des administrateurs civils de commune mixte dans toutes les

régions telliennes, les seules vraiment propices à l'installation d'agriculteurs européens. La formule des communes mixtes avait été imaginée en 1868, mais réservée aux territoires sous administration militaire. C'est l'arrêté du 24 novembre 1871 qui rendit son extension possible aux territoires civils, avec pour chef-lieu, toujours, un village européen, par exemple dans le TITTERI, BERROUAGHIA.

Ensuite la nomination des gouverneurs généraux désireux d'implanter des colons français sur l'ensemble du territoire. Trois gouverneurs généraux ont mis la colonisation rurale au premier rang de leurs préoccupations :

- Le vice-amiral comte Louis de GUEYDON (1871 -1873),
- Le général de division Antoine CHANZY (1873 - 1879),
- Le conseiller d'Etat Louis TIRMAN (1881 – 1891)

Pour trouver les terres indispensables à la création de villages trois méthodes furent utilisées :

- Le séquestre de terres prise aux tribus insurgées en 1871 (Le TITTERI fut très peu ou pas du tout concerné par ces séquestres),
- L'achat de gré à gré (la meilleure ; mais pas facile de trouver des vendeurs),
- L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et enfin pour la colonisation privée, c'est-à-dire pour les achats de terre par des particuliers, la nouvelle Loi WARNIER du 26 mars 1873 institua une nouvelle législation sur les licitations (ventes aux enchères d'un bien indivis comme celui de la plupart des tribus) très favorable aux acheteurs et spéculateurs, européens ou pas, cultivateurs ou pas. Cette Loi entraîna de tels abus que son emploi fut freiné dès 1887 et qu'elle fut volontairement oubliée en 1891. Et en février 1897 une nouvelle loi empêcha qu'un seul copropriétaire puisse obtenir une licitation.

**NB :** Le lecteur désireux d'en savoir plus doit s'intéresser à la loi WARNIER, au droit de « Chefâa » et à sa réforme par la loi du 16 février 1897, ainsi qu'aux articles 815 et 827 du code civil français. Entre 1873 et 1897 il suffisait de soudoyer un fellah copropriétaire pour qu'il demande à un juge complaisant d'autoriser ou d'ordonner une vente par licitation. De telles ventes se firent au profit d'acheteurs européens et musulmans. Un site Internet algérien précisait en 2006 : 55 % aux colons et 45 % à de riches familles musulmanes.



*CHAMPLAIN : Rue de la brigade de gendarmerie*

Les conditions d'attribution des concessions ont fait l'objet de trois décrets entre 1871 et 1904 ; les modifications allant dans le sens du durcissement :

**Décret du 10 octobre sous le G.G. GUEYDON :**

-Il faut être français, mais pas forcément "immigrant", c'est-à-dire métropolitain. Les colons et les fils de colons peuvent solliciter une concession. GUEYDON pensait que la présence de colons ou de fils de colons était souhaitable car « *cultivateurs laborieux et entendus, ils sont un excellent exemple pour les nouveaux venus* »,  
-La concession est gratuite comme avant 1864,  
-L'obligation de résidence est de 5 ans pour recevoir le titre de propriété.

**Décret du 30 septembre 1878 sous le G.G. CHANZY :**

C'est le principal car il fut appliqué durant 25 années. La concession reste gratuite, mais l'obligation de résidence est ramenée à 3 ans sous condition d'avoir investi au moins 100 Francs par hectare. Les concessions seront agrandies : 40 hectares au maximum.

En 1892, le G.G.CAMBON garda la gratuité de la concession, mais exigea que le demandeur possède un capital de 5.000 Francs. On ne voulait pas attirer de pauvres gens, mais des cultivateurs capables d'investir.

**Décret du 13 septembre 1904 sous le G.G. Célestin JONNART :**

Il prévoit quatre modes d'attribution :

- Un "normal" : vente à prix fixe à bureau ouvert (A ALGER pour le TITTERI),
- Un "secondaire" pour les fermes isolées : ventes aux enchères par adjudication publique.
- Et "deux exceptionnels" : vente de gré à gré ou concession gratuite. La gratuité n'est donc pas abandonnée, mais elle coûte trop cher et on souhaite s'en passer. Par ailleurs l'obligation de résidence est allongée à 10 ans et il est interdit de vendre, avant 20 ans, à un indigène ou à un non-cultivateur. Il y avait trop d'exemples de colons qui revendaient leurs terres et quittaient le village aussitôt que possible.

Comme on commençait à aborder les hautes plaines steppiques la concession peut atteindre 200 ha. Les deux tiers des lots sont réservés à des immigrants, car le but n'est pas de déplacer des colons, mais d'en attirer de nouveaux.

Le problème du coût avait d'ailleurs fait échouer en 1882 le projet du G.G. TIRMAN dit des 50 millions. Ce projet prévoyait de créer avec ces 50 millions, 300 villages de 50 feux (foyers) sur 600.000 hectares. Mais à PARIS les députés l'ont rejeté par 249 voix contre 211 au motif qu'il coûtait trop cher et qu'il entraînerait trop d'expropriations et de mécontentements dans les tribus concernées.



Louis TIRMAN (1837/1899)

[http://babelouedstory.com/voix\\_du\\_bled/tirman/tirman.html](http://babelouedstory.com/voix_du_bled/tirman/tirman.html)

### Centre de colonisation

Centre créé dans le département d'ALGER, à 50 kilomètres de MEDEA, le village reçoit le nom de **CHAMPLAIN**, en hommage à Samuel de CHAMPLAIN (1567/1635) fondateur de QUEBEC. Il comptait à l'origine 21 colons toujours présents en 1927.

Date de création de la commune: 07 août 1947.

Superficie : 2207 ha.

Ancienne Commune mixte de BERROUAGHIA.

La région, à une altitude variant entre 700 et 970 mètres, est en pente douce. 35 concessions de 35 hectares seront octroyées aux premiers colons.

Climat méditerranéen avec été chaud

L'activité agricole de l'arrondissement comprend des cultures céréalières, maraîchères, des arbres fruitiers et l'élevage de bœufs, moutons et chèvres.



*Centre ville de CHAMPLAIN*

**Extrait du site : Alger-roi – auteur Georges BOUCHET**

C'est le dernier village de la bande des quatre : BEN CHICAO –LOVERDO – NELSONBOURG et enfin **CHAMPLAIN**.

**Les quatre villages de colonisation de la Commune Mixte de BERROUAGHIA**



*BERROUAGHIA*

Ce sont à 13 km, **BEN CHICAO** ; à 15 Km **LOVERDO** ; à 18 Km **NELSONBOURG** ; à 29 Km **CHAMPLAIN**.



*BEN CHICAO*



**Photographie de Mme RAMONI**

*LOVERDO*

Ces quatre villages ont quelques points communs. Ce sont des localités de moyenne montagne bénéficiant d'un climat à hivers froids et de terroirs propices à une viticulture de qualité. Malgré leur taille modeste ces villages ont connu une prospérité relative grâce à leurs vins VDQS qui préservent leurs colons de crises récurrentes de surproduction et de mévente des vins de table.

Prospérité relative car tous les colons n'ont pas réussi pareillement et en 1954 il y vivait moins d'Européens qu'au début :

-77 à NELSONBOURG sur 3.125 habitants,

-101 à CHAMPLAIN sur 2.570 habitants,

-136 à BEN CHICAO sur 2.057 habitants,

-170 à LOVERDO sur 7.126 habitants.

Il existait une cave coopérative dans chacun de ces quatre villages.

Leur terroir a été presque entièrement défriché. Des forêts ou des broussailles originelles il n'existait plus après 1945 que des lambeaux sur des sommets ; et encore pas sur tous.

Ils ont aussi en commun un village centre pas vraiment conforme au plan en damier carré habituel avec place centrale. Ce sont quasiment des villages rues allongés le long ou en bordure de la route départementale ou nationale qui les traverse. Ces villages sont devenus chefs-lieux de Commune de Plein Exercice en 1947 et de S.A.S. en 1956.



*Ferme FOULON au col de BEN CHICAO, au milieu des vignes*

L'origine du nom du village est des plus claires ; il célèbre un colonisateur d'un autre temps et sur un autre continent. Ce fut sans doute l'argument décisif bien que **Samuel CHAMPLAIN**, mort en 1635 à QUEBEC, n'ait jamais posé ses pieds sur le sol du TITTERI. (Ndlr : Voir sa biographie au chapitre 2)

Quel rapport **CHAMPLAIN** eut-il avec l'Algérie et avec le TITTERI en particulier ? Aucun bien sûr. Ceux qui ont choisi ce nom pour un nouveau village ont pensé au fondateur de la « *Nouvelle France* » (pour l'Algérie on disait plutôt « *l'autre France* »). Ils ont oublié le triste destin des 15 000 Acadiens (Français de l'Est du CANADA) déportés par le « *Grand dérangement* » de 1755 – 1760 au cours des guerres franco-anglaises, et l'abandon définitif de tout le Canada français le 10 février 1763 au premier traité de PARIS. Fâcheux précédent quand on connaît l'issue.

La date de sa création, par contre n'est pas claire du tout. La date de 1921 parfois avancée avec force détails est une erreur manifeste. Le village apparaît dans le dictionnaire JOANNE de 1908 avec la mention « *Village de la Commune Mixte de BERROUAGHIA* ». Il apparaît aussi dans une liste de quatre villages publiée en 1904 et consultable sur le site des archives de RENNES ; il s'y trouve non seulement le nom, mais aussi la distance à MEDEA, l'altitude, le nombre (30) et la taille des concessions (35 hectares) ainsi que les cultures et les élevages pratiqués.

Créé avant 1904 il a bénéficié du décret de 1878 qui avait maintenu le système des concessions gratuites (mais sous condition d'un apport en capital après 1892) avec un maximum de 40 hectares : avec 35 ha on n'était pas loin. Ce village a donc été créé entre 1878 et 1904 (sans précision connue mais la probabilité est plus proche de 1904 que de 1878). Alors 1921 ? Peut-être la date d'un agrandissement comme cela est arrivé assez souvent.

Le cadre naturel est un peu différent de celui des trois autres villages de la Commune Mixte. Le terroir se trouve, pour l'essentiel, ainsi que le village, dans une petite plaine de montagne, et non sur une crête. Cette cuvette est à 800 mètres d'altitude à peine, et est dominée au Nord, par des massifs de l'Atlas Tellien où la France n'a installé ni villages, ni routes, ni pistes carrossables. Il n'y avait en 1935, vers le Nord, que l'amorce de la piste tracée, après l'indépendance, jusqu'au col des deux bassins au-dessus de TABLAT. Cette cuvette à fond plat appartient au bassin de l'oued ISSER.

Les cultures principales étaient céréalières mais avec un vignoble d'appoint pour des vins de qualité VDQS, même si le nom de **CHAMPLAIN** évoque spontanément les arpentés de neige du Canada plutôt qu'un cru de MEDEA. L'élevage bovin était possible.

**CHAMPLAIN** se trouve sur une route secondaire qui double la RN 18. Pour y aller, il fallait le faire exprès, d'où la difficulté de trouver des photographies de l'époque pour illustrer cette INFO...



Vue générale de **CHAMPLAIN**

Le village n'est pas traversé par la départementale 23, il est longé par elle. Les autobus ne traversaient pas davantage le village : ils y avaient leur terminus. Ils venaient de BERROUAGHIA : en 1848 il y avait un aller – retour quotidien. La route de BERROUAGHIA passait tout près du Camp militaire PAULINIER, antérieur à la fondation du village et au Sud duquel fut trouvé en 1906 un gisement préhistorique mésolithique tardenoisien. Elle passait ensuite à OULED BRAHIM.



*BERROUAGHIA : Le Marché*

Le 4 avril 1948 il se produisit à CHAMPLAIN un événement plus que fâcheux, mais qui ne prit toute sa signification qu'avec le recul du temps. C'était jour d'élections, celle du premier tour pour la désignation des députés à l'assemblée algérienne. Il y eut une émeute avec attaque d'un poste de contrôle qui fit trois morts.

### **Démographie :**

126 Européens en 1931.

108 Européens en 1942.

97 Européens (dont 5 étrangers) en 1948.

101 non-musulmans (dont 1 étranger) en 1954.

113 non-musulmans en 1960.

Population totale en 1960 : 1333 habitants



### **DEPARTEMENT**

**Le département de MEDEA fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962.**

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de Médéa, fut une sous-préfecture du département d'ALGER, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de MEDEA fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 50 331 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 621 013 habitants et possédait cinq sous-préfectures : AUMAËLE, BOGHARI, BOU-SAËDA, PAUL CAZELLES et TABLAT.

En 1958, un arrondissement supplémentaire lui est rattaché, celui de DJELFA, constitué du territoire de la commune mixte éponyme, et les arrondissements d'AUMAËLE, de BOU-SAËDA et de TABLAT en sont distraits pour constituer l'éphémère département d'AUMAËLE.



L'arrondissement de MEDEA comprenait 11 centres : BEN CHICAO – BERROUAGHIA – BORELY LA SAPIE – BRAZZA – **CHAMPLAIN** – DAMIETTE – EDMOND DAUDET – LODI – LOVERDO – MEDEA - NELSONBOURG

### ■ ■ MONUMENT aux MORTS ■ ■



Le relevé n°54344 de la Commune Mixte de BERROUAGHIA mentionne **279 noms de soldats "Mort Pour la France"** au titre de la guerre 1914/1918. Mais aucun nom relatif à la commune de **CHAMPLAIN** n'y figure.

■ ■ Je recherche des infos sur la famille **JAMBOR Antoine** (le père, la mère et les 2 enfants). Qui peut me dire ce qu'ils sont devenus ? (Des informations imprécises circulent affirmant qu'ils seraient portés disparus depuis le 17 novembre 1956 à **CHAMPLAIN** ; mais aucun acte ne l'authentifie). ■ ■

**SYNTHESE** réalisée grâce aux sites ci-dessous :

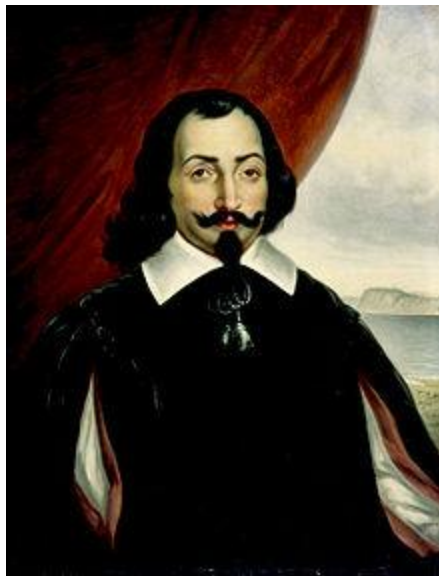
ET si vous souhaitez en savoir plus sur **CHAMPLAIN**, cliquez SVP au choix, sur l'un de ces liens :

- <http://encyclopedie-afn.org/VILLES - NOMS>
- <http://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie - Champlain>
- [http://alger-roi.fr/Alger/titteri/pages/ben\\_chicao/14\\_champlain\\_grand\\_annote.htm](http://alger-roi.fr/Alger/titteri/pages/ben_chicao/14_champlain_grand_annote.htm)
- [http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/20\\_titteri\\_ben\\_chicao.htm](http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/20_titteri_ben_chicao.htm)
- <http://encyclopedieberbere.revues.org/2327>





## 2/ Samuel de CHAMPLAIN



Samuel de CHAMPLAIN serait né à BROUAGE (en Saintonge = Charente Maritime) entre 1567 et 1574; il est baptisé le 13 août 1574 à La Rochelle. Il décède à Québec le 25 décembre 1635.

CHAMPLAIN est tout à la fois un navigateur, un cartographe, un soldat, un explorateur, un géographe, un commandant et un chroniqueur français.

Après une formation de navigateur en Saintonge (vers 1586-1594), il se fait soldat en Bretagne (1595-1598). Puis il accomplit son premier voyage vers le Nouveau Monde, en 1598, et propose à Henri IV de percer l'isthme de Panama. Après un bref retour en France, il se rend en Amérique du nord en tant que géographe de l'expédition d'Aymar de Chaste. Lors du voyage, il a l'occasion d'explorer le fleuve Saint-Laurent puis remonte jusqu'à Montréal. L'année suivante, en 1604, il accompagne l'expédition de Pierre de GUA de MONTS et explore la côte acadienne. Il retourne sur les terres américaines en 1608 et installe une colonie européenne au Canada. C'est ainsi qu'est fondée, le 3 juillet, la ville de QUEBEC. CHAMPLAIN s'applique alors à entretenir de bonnes relations avec les habitants autochtones. Poursuivant ses explorations, CHAMPLAIN découvre

un lac auquel il donnera son nom. Il s'attelle toujours à améliorer la colonie qu'il a mise en place et en est finalement nommé gouverneur dès 1619. En 1629, les Anglais prennent la ville d'assaut et arrêtent CHAMPLAIN. Il faudra attendre 1632 avant que QUEBEC ne revienne à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye et que son fondateur ne soit libéré.

N'appartenant pas à la noblesse, CHAMPLAIN agit en tant que subalterne d'un noble désigné par le roi : à QUEBEC, il est « *lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France* » resté en France, puis à partir de 1629 « *commandant en la Nouvelle-France en l'absence* » du cardinal de Richelieu. Administrateur local de la ville de QUEBEC jusqu'à sa mort, il ne reçoit jamais le titre officiel de gouverneur de la Nouvelle-France, même s'il en exerce les fonctions. Son acharnement à vouloir implanter une colonie française en Amérique du Nord lui vaut, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le surnom de « *Père de la Nouvelle-France* ».

Les difficultés rencontrées dans cette entreprise sont nombreuses, et ce n'est qu'à partir des étés 1634 et 1635, dans les dix-huit derniers mois de sa vie, que CHAMPLAIN voit son rêve de colonisation se concrétiser, avec l'arrivée et l'établissement de quelques dizaines de familles de colons.

### 3 **ESCLAVAGE : Listes d'esclaves français** (Transmis par Mme A. BLASCO/CESAR)

D'abord vient la shoah. Puis la traite négrière. Et puis c'est tout. Car l'ordre mémoriel a ses priorités sur l'échelle du Mal. Et ses amnésies. Dans les médias, les programmes scolaires et la Loi, les rôles sont clairement définis entre victimes et coupables *héréditaires*, devant le tribunal de l'Histoire, et corollairement entre *privilèges* de discriminés positivement et *devoirs* de repentis : les uns sont condamnés à payer des crimes qu'ils n'ont pas commis auprès d'autres qui ne les ont pas subit. Mais l'Histoire n'est pas si manichéenne et présente des évènements ébranlant ce verdict. Gare à celui qui ressuscite ces oublis volontaires. L'esclavage arabo-musulman de millions d'Africains dérange (voir cette interview de Tidiane N'DIAYE). Les premiers n'y sont guère à leur avantage. Les historiens osent peu en parler par crainte de suspicion de *mal-pensante* et d'excommunication pour délit de croc-en-jambe dans la course à la victimisation et à la repentance....

Cliquez SVP sur ce lien : <https://maitrederville.wordpress.com/2010/07/22/listes-desclaves-francais-des-barbaresques/>

### 4/ **Le renouvellement de la ville algérienne par la démolition-reconstruction du vieux bâti**

Extrait : .... La démolition d'un bâti, certes frappé de forte obsolescence, n'y serait-il pas encore un autre cycle de « *déni de la mémoire* » (Veschambre, 2008), renvoyant ainsi à l'idée de défaire, de supprimer des éléments d'identification et d'appropriation de l'espace, comme ont pu être les modifications introduites dans les tissus traditionnels de la ville algérienne pendant la colonisation, tout comme les gestes d'effacement ou de réappropriation au lendemain de l'indépendance ?....



Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://cybergeog.revues.org/26597>

### 5/ **Algérie: un opposant craint le "chaos général" après "la chute du système"**

L'opposant Saïd SADI, une figure emblématique de la classe politique algérienne, a déclaré craindre "un chaos général" dans son pays, car le règne de l'actuel régime "arrive à son terme".



"Le pouvoir algérien est contesté de l'intérieur, discrédité à l'extérieur et surtout divisé. L'incertitude est totale", a estimé le fondateur du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), cité dimanche par la presse locale. Il faut "amortir le choc qui sera créé par la chute du système, car le choc aura lieu de toute façon", a-t-il poursuivi, faisant état de "turbulences majeures à venir à court ou moyen terme" à cause des "insuffisances managériales" en Algérie.

A ce propos, l'opposant algérien s'est remémoré la volonté du défunt président Mohamed BOUDIAF, assassiné en juin 1992, pour rapatrier les compétences nationales durant son règne de quelques mois.

"Le projet de BOUDIAF n'a pas eu le temps d'apparaître. Faisons germer les graines qu'il a semées. **L'émigration a une mission privilégiée dans cette récolte**", a estimé M. SADI, qui s'exprimait samedi devant un parterre de membres de la diaspora algérienne à PARIS.

Un an après la réélection du président Abdelaziz BOUTEFLIKA pour un quatrième mandat d'affilée, le pouvoir algérien est éclaboussé par une série de scandales financiers mettant en cause des proches des cercles de décision, en plus de graves affaires de détournement de fonds publics en cours de jugement.

L'opposition politique maintient, depuis plusieurs mois, la pression sur le pouvoir, fragilisé par la cascade de scandales, le tarissement des ressources suite à la plongée du pétrole et la publication de rapports internationaux sur les violations des droits humains, dont le dernier en date est venu du Parlement européen.

Des députés de la même institution avaient appelé, dernièrement, à la suspension de l'octroi de l'aide humanitaire aux camps de Tindouf, pour cause de détournement des fonds par le Polisario avec la complicité des autorités algériennes.

## **6/ SANGARIS – Affaire de viols d'enfants : un avis du Général (2S) Philippe BENY....**

*Je pense que s'il est un avis à faire tourner au maximum sur cette affaire qui fait les choux gras des médias, c'est bien celui du Général Philippe BENY, conseiller militaire du chef de l'Etat centrafricain à BANGUI....*

« J'ai un petit avantage sur ceux qui écrivent ou pérorent sans trop rien connaître de la réalité de cette affaire : je suis à BANGUI depuis longtemps, je connais le contexte général, les lieux et nombre des acteurs en cause. Je suis en outre ce qu'on pourrait appeler un « vieux soldat » qui en a pas mal vu, notamment en Afrique, et je pense être capable de poser un regard un peu plus discursif que d'autres sur tout cela.

Pour aider à se faire une idée sur cette affaire, je vais articuler mon propos entre l'exposé de quelques faits objectifs, celui de quelques interrogations liées à ma connaissance du sujet RCA, et enfin celui de mon avis – par nature subjectif – sur certains points....

### Extraits :

...Je m'amuse ainsi, si je puis dire, de voir depuis quelques jours les « *témoins oculaires* » complaisamment produits par RFI ou France 24. C'est à pleurer de voir ces faux témoins notoirement stipendiés par des groupes armés courir, en superbe polo et casquette hip-hop totalement incongrus à MPOKO, face aux micros et caméras pour dire n'importe quoi. Car c'est ainsi en RCA, on crée le chaos, les gens crèvent dans les camps, mais on continue la politicaillerie et les manipulations, et cela aux frais de ces braves internationaux, civils et militaires, français en tête, assez gentils pour venir

assurer un minimum vital et sécuritaire. Venir dans ce barnum faire une enquête façon « *Les experts* » avec combinaison blanche immaculée, pipettes et jolie tresses marquées « *police* » est une simple vue de l'esprit. Cela continue d'être, je le suppose, la difficulté de ceux en charge du dossier, juge comme gendarmes OPJ : quelle matérialité ? Quelles preuves ? Quelles traces ADN ?...



...Voilà ce que je voulais apporter à ceux qui me liront, pour les convaincre que cette triste affaire n'échappe pas à la règle de l'arbre qui cache, hélas ! Souvent la forêt. En l'occurrence, ces 14 à 16 salopards, s'ils existent, auront pollué l'image des 10 000 autres dont l'action en RCA est unanimement reconnue comme ayant été des plus positives ».

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'article dans son intégralité : <http://lecolonel.net/sangaris-affaire-des-viols-denfants-un-avis-du-general-2s-philippe-beny-conseiller-militaire-du-chef-de-letat-centrafricain-a-banqui/>

## 7/ Après le concordat de 1801 et la loi de 1905, la France sur la voie d'un 3ème modèle de laïcité ?

Alors que le modèle laïque bonapartiste conserve la dissociation entre confession et citoyenneté, issue de la Révolution, tout en reconnaissant les cultes, la loi de 1905 ne les reconnaît plus du tout. Une approche aujourd'hui chahutée par l'émergence des problématiques liées à l'islam.

Les premières années du 21<sup>ème</sup> siècle échapperont-elles à une réforme de la laïcité ? Après 1801 et 1905, les Français connaîtront-ils un troisième modèle laïque ? Car, sur ce sujet, la France semblerait vouloir s'adapter à chaque nouveau siècle.

Premier cadre durable de notre laïcité, même si le terme n'est pas encore forgé : le Concordat de 1801.

Portalis, expert ès cultes, convainc alors Bonaparte que l'Etat moderne ne pourrait être bâti sur le sable mouvant des tensions religieuses nées à l'époque révolutionnaire. Il faut, au préalable, les apaiser. Le texte élaboré et ses articles organiques sont donc conçus comme "un ciment social", après la "brèche" de 1789. ...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.atlantico.fr/decryptage/apres-concordat-1801-et-loi-1905-france-voie-3eme-modele-laicite-christophe-bellon-2125542.html>

## 8/ PLENEL et l'islamophobie : on a les Zola qu'on mérite

Dans un article à la gloire d'Edwy PLENEL, le patron de presse marocain Ahmed CHARAI qualifie le justicier de *Mediapart* de « *Juste parmi les justes* ». L'auteur de « *Pour les musulmans* » y est comparé à son modèle, ZOLA, qui avait écrit un article intitulé « *Pour les Juifs* ».

J'ignore si la modestie de PLENEL a souffert en lisant ce dithyrambe. Il aura suffi de remplacer Juif par musulmans, pour réaliser ce tour de bonneteau. Et de là à comparer les « musulmans » à autant de Dreyfus, il n'y a qu'un pas. Rapidement franchi lorsque Ahmed CHARAI, — dont la haute voix s'est pourtant élevée à la condamnation radicale de l'antisémitisme et pour la défense de la laïcité — stigmatise avec PLENEL, la déclaration d'un « *académicien* » (qui vous savez) déclarant « *qu'il y a un problème avec l'Islam* ». Et que telle déclaration méconnaissait sans doute qu'« *Il y a deux siècles, on a accepté en France que dans le débat public, certains affirment qu'il y avait un problème avec les Juifs. On sait comment cela s'est terminé.* » Mais un problème avec l'Islam (qui en a plus d'un) doit-il être un problème avec les musulmans ? Tout dépend, bien entendu, de la manière dont les musulmans règlent leur problème avec l'Islam dont les diverses facettes conflictuelles, idéologiques et politiques provoquent de nombreux massacres. Que les musulmans puissent en développer quelque phobie n'est pas le sujet de cette note.

Toujours est-il que les musulmans, nous est-il affirmé, sont tous, pratiquants ou agnostiques, victimes de la stigmatisation. J'en parlerai à mon épicière préférée avec l'espoir qu'il me fasse une petite ristourne sur le kilo d'oranges. Et comme c'est un « Amazig », un « homme libre », nous rions, bien ensemble, j'ose l'espérer....

Cliquez SVP sur lien pour lire la suite : <http://www.causeur.fr/plenel-zola-charai-islam-32625.html>

## 9/ NOS CHERS SOUVENIRS

-- L'Algérie fin 1960 vu par le ministère d'Etat des affaires algérienne (Source auteur René SORO)

Cliquez SVP sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=Xd41xh6kymA>

--Film sur l'Ecole d'EGA Blida de 1949 à 1962 (Source auteur René SORO)

Cliquez SVP sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=oAFokgtOdz0>

--Le parjure et souvenirs de quartier (Source Francis HORTA)

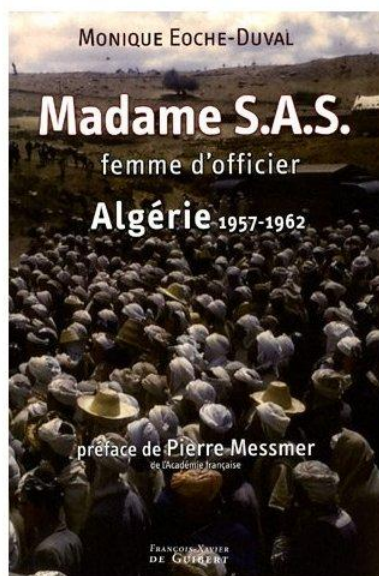
Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.ecpad.fr/la-france-est-ici-mai-juin-1958/>

Cliquez SVP sur ce lien : <http://villedoran.com/p84.html>

## EPILOGUE CHAMPLAIN / EL OMARIA

Année 2008 = 20 705 habitants

**Madame S.A.S. – Femme d'officier – Algérie (1957-1962)**



L'auteure, Monique EOCHE-DUVAL, décorée de la Croix de la Valeur Militaire - fait rarissime pour une civile et bénévole - était l'épouse du chef de la Section Administrative Spécialisée de CHAMPLAIN (devenu aujourd'hui EL OMARIA), situé près de MEDEA. On disait la « SAS » (prononcez : sasse). C'est en 1957 qu'elle a rejoint son époux et resta à ses côtés jusqu'en 1962. Infatigable « adjointe » du Capitaine, les Algériens l'avaient adoptée et affectueusement surnommée « Madame SAS ».

Elle raconte, avec sincérité et sans dissimulation, l'aventure de la création d'un village, SIDI NAAMANE. Sidi NAAMANE n'était pas un village de regroupement comme les autres. Sidi NAAMANE était né en janvier 1959 de la volonté des hommes et des femmes du djebel TIARA, lassés de la guerre et assoiffés de justice. Ils avaient trouvé dans la SAS, un coeur ouvert qui aime et une main tendue qui aide. Surgi de rien, Sidi NAAMANE deviendra, en à peine trois ans, l'un des nouveaux villages bâtis par la France le plus exemplaire. Une réussite, peut-être pas unique, mais qui a prouvé qu'il n'était pas impossible de gagner la confiance des Algériens. Lorsque survint l'indépendance, la population s'opposa à sa destruction, comme il advint de tant et tant de « villages de regroupement », nés de la volonté de l'armée. Mais la SAS était-elle l'armée ? « La France est le blé... vous êtes les laboureurs ! La France est le ciment... vous êtes les maçons », avait prononcé le capitaine Roger EOCHE-DUVAL aux habitants en quittant Sidi NAAMANE, avec des accents gaulliens qui en faisait un officier plus proche de BUGEAUD ou de LYAUTEY que des centurions qui alignaient, comme solution, le nombre de « fellis » mis hors de combat.

Ce livre est une histoire d'amour pour Sidi NAAMANE : « Ce que j'ai laissé là-bas n'avait pas de prix : pas de tombe familiale,

*certes, mais des morts abandonnés. Pas de maison à moi, certes, mais des maisons construites* ». Des maisons qui se sont agrandies, un village de tentes, puis de torchis, qui est devenu une vraie petite ville, avec ses immeubles collectifs et son collège, comme l'auteur a pu le constater lors de son retour à Sidi NAAMANE, en septembre 2006.

**Courts extraits de livres :**

## **EN GUERRE SUR LES SENTIERS DE LA PAIX**

**Le Pays et les Hommes**

Pour extraordinaire qu'était cette rencontre sur le marché de BOUFARIK, elle n'était que l'aboutissement d'un long et patient travail entrepris par l'équipe de la S.A.S. Celle-ci, dérisoire par le nombre de trois - parfois quatre - personnes, était animée et soutenue par l'espoir. La mission que « nous » voulions accomplir s'était heurtée aux plus grandes difficultés : les unes tenaient au pays, les autres aux hommes ; toutes étaient aggravées par la guerre qui sévissait partout, engendrait la peur et le désespoir, ruinait la population et faisait échouer les initiatives les plus prometteuses.

Je dis « nous » car cette aventure était devenue une question de famille, une affaire de couple...

A 130 kilomètres d'ALGER, nous vivions dans un autre monde : aucune route véritable ne sillonnait le pays que l'on traversait seulement d'Est en Ouest, laissant à l'écart des communications la quasi totalité des habitants indigènes qui vivaient dans les montagnes. « *La France n'allait pas au-delà du goudron* » avait dit très justement un journaliste qui avait le sens des réalités.

Avait-on construit des écoles ? Il en existait quatre, édifiées sur un territoire grand comme un arrondissement métropolitain, peuplé de plus de 25 000 personnes. Trois d'entre elles avaient été fermées aussitôt construites. Un homme sur mille s'exprimait en français : c'était ou un ancien soldat ou un ancien domestique.

La colonisation avait exploité 2 000 hectares de bonnes terres et en avait fait un vignoble. Elle avait construit un village coquet qu'on avait baptisé CHAMPLAIN : il avait sa mairie, son école, sa cave coopérative, son clocher, sa salle des fêtes, son château d'eau, son maire, ses conseillers municipaux, son garde-champêtre et sa gendarmerie. C'était un village d'environ 200 habitants « *Européens* ». Le reste de la commune était resté le douar : on ne pouvait s'y déplacer qu'à pied ou à cheval. Il fallait quatre ou cinq heures pour le parcourir. C'était un pays fait de collines qui avaient des altitudes de montagnes. On s'élevait à plus de 1 300 mètres jusqu'à une très grande et profonde coupure, véritable chaos de vallées qui descendaient vers la plaine de la MITIDJA.

Madame S.A.S. : Femme d'officier - Algérie 1957-1962 : Monique EOCHÉ-DUVAL - Broché - Paru le : 16/05/2007 - Éditeur : Guibert (François-Xavier de) : <http://www.lechoixdeslibraires.com/livre-37995-madame-sas-femme-d-officier-algerie-1957-1962.htm#86199>

**BONNE JOURNÉE A TOUS**

**Jean-Claude ROSSO**